

Communication de la Maire de Paris : Point d'étape sur la politique parisienne du handicap.

02/07/2018

Par Mme Anne HIDALGO - Maire de Paris

Seul le prononcé fait foi

Mes chers collègues, ce soir se tient à l'Hôtel de Ville de Paris la manifestation de clôture du "Mois parisien du handicap". J'ai voulu à cette occasion mettre de nouveau le sujet de l'égalité et de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap au cœur de ce Conseil de Paris.

Je veux saluer la réussite de ce "Mois parisien du handicap" piloté par mon adjoint, Nicolas NORDMAN. Je veux le remercier tout particulièrement pour le travail qu'il fait à mes côtés, avec les autres adjoints, puisque c'est un travail très transversal, avec l'administration de la Ville, et bien sûr, saluer aussi avec lui l'ensemble des associations qui dans ce secteur poussent les pouvoirs publics, sont aux avant-postes, sont les éclaireurs des pouvoirs publics. Je veux les remercier, et les saluer pour celles et ceux qui sont présents dans nos tribunes.

Je vous invite à venir nombreux ce soir à la rencontre de celles et ceux qui ont permis de faire du cru 2018 une très belle édition.

Construire un Paris inclusif, accessible et solidaire est pour moi une priorité. Je veux, sur ce sujet qui concerne la vie d'une part très importante des Parisiens, faire bouger les lignes. 150.000 Parisiennes et Parisiens bénéficient d'un droit ouvert à la Maison départementale des personnes handicapées, soit près de 7 % de la population parisienne.

Les dépenses de la Ville en matière de politique du handicap sont en progression constante depuis 2001. De 110 millions d'euros en 2001, nous sommes passés à plus de 340 millions d'euros en 2017. Ces dépenses couvrent notamment le budget de la M.D.P.H., la mise en accessibilité, et l'hébergement des personnes en situation de handicap.

Les Parisiens et Parisiennes portent un intérêt croissant aux questions attendant à l'accessibilité universelle. Les projets en ce sens déposés lors de la campagne 2018 des budgets participatifs n'ont jamais été aussi nombreux. On en dénombre une cinquantaine aujourd'hui. Il faut s'en réjouir, tout en veillant à ce que cette vague d'intérêt puisse s'amplifier.

La dernière communication sur le handicap au sein du Conseil de Paris date de mars 2017, et avec Bernard JOMIER alors adjoint en charge de la santé et du handicap, dont je tiens à saluer le travail, je vous avais présenté la stratégie parisienne, "Handicap inclusion et accessibilité universelle 2017-2021", que vous aviez votée à l'unanimité alors.

Cette stratégie nous engage sur de nombreux projets et je suis fière aujourd'hui de pouvoir vous présenter certaines réalisations à peine un an après son vote.

Parmi ces nombreux projets, il y en a un qui me tient particulièrement à cœur. Il s'agit de la nouvelle plateforme numérique de la Maison départementale des personnes handicapées. Cette plateforme est sur handicap.paris.fr, et conformément à ce que j'avais annoncé en janvier dernier, à l'occasion de mes vœux pour la nouvelle année, ce site a été conçu pour être accessible à tous les types de handicap, en concertation avec les usagers de la Maison départementale des personnes handicapées, avec les conseils locaux du handicap qui sont désormais au nombre de 15, mais aussi bien sûr avec toutes les associations du secteur.

La prochaine étape dans l'évolution du site est importante. Elle consiste en la mise en place de téléservices qui, sans remettre en cause le principe de l'accueil physique des personnes, permettra aux usagers et à leur famille d'effectuer leurs démarches en ligne. Il s'agit d'un travail conséquent pour lequel je tiens vraiment à remercier les agents de la Maison départementale des personnes handicapées, et toutes celles et ceux qui ont participé à cette avancée pour plus d'accès au droit, pour plus de simplification, pour plus d'égalité.

Les efforts entrepris ces dernières années ont permis à la M.D.P.H. de diviser globalement par 2 ses délais de réponse. Le délai moyen de traitement est aujourd'hui d'environ 4 mois, alors qu'il était de près de 8 mois au début de 2018. Nous devons encore améliorer ce délai de réponse.

Les demandes concernant les enfants, en particulier la scolarité, font l'objet de délais encore plus courts, et d'une procédure accélérée qui est mise en œuvre dans les cas d'urgence.

Mon autre combat est celui de l'accessibilité universelle. Vous le savez, Paris a du retard à rattraper en matière d'accessibilité, retard que nous héritons d'une période où l'accessibilité représentait plutôt un fardeau, mais les temps ont changé. J'y vois, pour ma part, une chance pour modifier la ville et la rendre plus bienveillante.

Je tiens absolument à ce que l'objectif de 50 % a minima des travaux inscrits dans les agendas d'accessibilité programmés soit tenu d'ici à la fin de cette mandature. Nous sommes sur la bonne voie et je remercie pour cela les directions de la Ville, la Secrétaire générale ici présente, qui sont à la tâche pour rendre les équipements publics accueillants pour tous. Au total, ce sont 2.200 équipements et plus de 400 installations ouvertes au public, majoritairement des espaces verts qui seront mis en accessibilité d'ici à 2024.

L'accessibilité ne saurait toutefois se limiter au seul bâti, nous le savons. Il faut au préalable pouvoir se déplacer. La décision que j'ai prise de rendre gratuit le "pass" Paris Access pour les Parisiennes et Parisiens en situation de handicap, ainsi que pour les plus de 65 ans qui ont des difficultés. Tous n'ont pas forcément des difficultés à se déplacer mais toutes les personnes qui ont des difficultés à se déplacer peuvent grâce à ce "pass" Paris Access gratuit - en gros le "pass" Navigo gratuit pour les personnes en situation de handicap. Cette mesure est effective depuis le 1er juin.

La mobilité sans entrave est un enjeu essentiel pour Paris car nous devons être à la hauteur des événements à venir et à la hauteur des attentes des Parisiens. Je pense bien sûr aux événements sportifs à venir et aux plus importants d'entre eux : les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 pour lesquels nous sommes en train de nous préparer.

Londres avait ouvert la voie lors des Jeux olympiques et paralympiques de 2012 en réunissant à faire l'accessibilité de l'"historic tube" à l'approche des Jeux. J'invite aujourd'hui bien sûr la R.A.T.P. et Ile-de-France Mobilités à profiter de ce moment exceptionnel pour réaliser la mise en accessibilité de parcours cohérents, incluant les lignes historiques du métro, actuellement inaccessibles, ou encore des parties de ligne.

Ces Jeux olympiques et paralympiques seront un moment extraordinaire à la fois pour la visibilité, le changement de regard, la place des personnes en situation de handicap dans notre ville. J'ai eu la chance de voir lors des Jeux paralympiques de Rio combien la présence d'athlètes paralympiques, la présence, dans une ville, de tous ces athlètes, de toutes les associations, faisait vraiment changer le regard sur le handicap. Je veux dire ici combien je suis toujours fière et heureuse de saluer ces grands athlètes qui, vous le verrez, en 2024 également, seront sans doute les vedettes des Jeux.

Dans le cadre aussi du programme "Réinventons nos places", j'ai demandé aux équipes de la Ville d'être exemplaire dans le dialogue avec les personnes en situation de handicap, afin de réussir l'accessibilité des sept places aménagées sous cette mandature. Je veux remercier Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI pour le travail qu'ils font aux côtés de Nicolas NORDMAN sur ce projet.

Atteindre une égalité réelle pour les Parisiennes et les Parisiens en situation de handicap constituent donc un objectif absolu. C'est pourquoi je considère que la question du handicap a vocation à irriguer l'ensemble des politiques publiques. Il faut penser l'accompagnement des situations de handicap complexes, qu'il s'agisse des situations d'autisme, de handicap mental ou moteur, avec ou sans trouble associé. Cela constitue une nécessité incontournable pour Paris. Je le dis souvent : c'est en s'attardant et en s'attachant à régler la situation des plus fragiles d'entre nous que nous progressons collectivement. C'est parce qu'il y a une attention aux malades que les progrès de la médecine se font ; c'est parce qu'il y a eu une attention aux personnes à mobilité réduite que des progrès en matière de mobilité ont été accomplis. Ce que nous allons faire, et ce que nous sommes en train de faire sur la question du handicap à Paris, doit nous permettre de rendre cette ville plus paisible, plus ouverte, plus accueillante à celles et ceux qui, par accident de la vie ou de naissance, se sont trouvés confrontés à une singularité qui fait qu'ils ne peuvent pas être mis aux bancs de notre société.

Au contraire, ils peuvent nous aider à progresser en intégrant pleinement leur situation dans la façon dont nous analysons, dont nous élaborons et dont nous construisons notre environnement.

La création d'établissements se poursuit. Entre 2018 et 2020, plus de 150 nouvelles places ouvriront pour les personnes avec autisme, handicap psychique et mental ou polyhandicap. A ces places, s'ajouteront 376 places supplémentaires d'ici 2022. Au-delà des réponses sociales spécifiques, c'est l'inclusion pour tous que nous voulons promouvoir. Celle-ci exige une authentique accessibilité universelle et une pleine participation des personnes à la vie de la cité. Nous continuerons à œuvrer pour favoriser l'un comme l'autre.

Enfin, il ne saurait être question de plaider pour une meilleure intégration des personnes en situation de handicap à leur ville sans remédier aux difficultés qu'elles peuvent rencontrer pour exercer leur droit de vote. C'est pour cela que j'ai demandé à ce qu'un travail sur l'accessibilité des opérations de vote à tout type de handicap soit mené en concertation avec les associations.

Il faut d'ailleurs élargir ce travail aux personnes âgées qui peuvent rencontrer des problèmes similaires. La tenue des élections européennes de 2019 me semble être une échéance idéale pour procéder à un premier test, pour réaliser des avancées importantes et, bien sûr, pour continuer de faire ce que nous faisons déjà, notamment en matière d'accessibilité des opérations de vote aux personnes à mobilité réduite.

Améliorer la situation individuelle des personnes en situation de handicap au quotidien implique, notamment, de faciliter le logement et l'accès aux soins. Vous le savez, l'accès à un logement est une difficulté supplémentaire pour une personne en situation de handicap. Pour y remédier, une convention avec les bailleurs de la Ville de Paris sera signée dans les semaines qui viennent. L'objectif est d'identifier 70 logements pour permettre à des associations de proposer à des personnes qui en ont le désir de tester la vie plus autonome en appartement. Je souhaite aller encore plus loin et que soient étudiés les voies et moyens pour développer les logements accompagnés auprès des bailleurs privés. C'est ce que j'ai souhaité aussi en annonçant et en confortant notre engagement sur l'obligation de mise en accessibilité de 100 % des logements neufs produits à Paris, même si la loi Elan a réduit cet objectif. A Paris, nous appliquerons les 100 %. C'est une mesure indispensable pour faciliter l'accès au logement des personnes en situation de handicap.

Enfin, la Ville doit jouer, en matière de handicap, un rôle d'entraînement du reste de la société. C'est la raison pour laquelle s'est tenue, il y a quelques jours, une première journée consacrée à l'innovation dans le champ du handicap et l'accessibilité, avec l'appui notamment de "Paris&Co". Elle s'est ensuite suivie d'un "meet up" réunissant les "start-up", les élus, les agents de la Ville, les experts, les associations, les grandes entreprises, autour de Nicolas NORDMAN. Tout cela s'est réalisé sous forme d'un "hackathon" extraordinaire au Pavillon de l'Arsenal que je remercie ici d'avoir accueilli cette manifestation. Vu la manière dont on m'en parle, je peux vous dire que cela va faire des petits et qu'il y aura non seulement des applications, mais sans doute des idées de services nouveaux.

Mon ambition sur la question de l'innovation et du handicap se veut aussi opérationnelle que concrète. Comme il est temps de créer un incubateur dédié à la question du handicap, nous allons le créer. Derrière cet objectif, il s'agit de permettre aux personnes concernées de disposer de nouveaux moyens de compenser leur handicap, de rendre la vie quotidienne plus facile à ces personnes mais aussi à leurs aidants, voire même de créer leur propre projet d'entreprises pour celles et ceux qui en ont envie.

Je veux à nouveau remercier toutes les équipes, Nicolas NORDMAN, les équipes de la DASES, la Maison départementale des personnes en situation de handicap, toutes les directions associées sous l'égide du Secrétariat général, pour leur important travail, leur mobilisation. C'est vraiment une mobilisation sincère, authentique et entière que je veux saluer ici en faveur de cette politique en matière de handicap.

C'est donc en renforçant l'accès au droit et la prise en charge des personnes en situation de handicap, tout en favorisant leur autonomie, leur implication citoyenne, que notre ville répondra à une exigence essentielle : offrir à chaque Parisien et à chaque Parisienne les meilleures conditions de réussite, d'épanouissement et d'émancipation.

Mes chers collègues, notre ville est riche de ses habitants, le handicap n'est pas un frein mais un moteur nous permettant de nous améliorer, de changer nos pratiques et nos conceptions. Le handicap peut être une source de richesse, de créativité et d'innovation.

Je veux conclure ici en citant l'astrophysicien de génie Stephen Hawking, qui affirmait que le handicap ne peut pas être un handicap. Nous partageons cette volonté farouche de permettre à chacun, quel que soit son handicap, de vivre comme les autres. C'est la pierre angulaire, ici à Paris, de notre combat contre les discriminations et pour l'égalité et qu'il nous convient chaque jour de réaffirmer.

Je vous remercie.